

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| cid:image002.png@01D57EDB.F26F5DA0 | **logo** | **ARE Asso de préfiguration IRD2 carré** | **téléchargement** |

Le 16 octobre 2019

**28 millions d’euros mobilisés par la Région en faveur du développement durable en 2019**

**Près de 600 acteurs du territoire étaient réunis, ce jour, au Centre des Congrès de Caen, pour échanger sur le thème de la 3ème édition des Rencontres normandes du développement durable (\*) : l'éducation et l'accompagnement aux changements.**

**A cette occasion, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a rappelé, en ouverture, les actions engagées par la Région en matière de développement durable et annoncé les grands chantiers qui seront lancés dans les prochains mois.**

« *La Région Normandie s’est engagée à mettre le développement durable au cœur de son action. C’est pourquoi, en 2019, la Région mobilise 28 millions d’euros à cet effet, dont 8,6 millions de Fonds européens. C’est  aussi pour cette raison que nous avons pris l’engagement d’organiser chaque année les Rencontres normandes du développement durable. L’objectif est de permettre aux acteurs du territoire de débattre sur ce sujet et de partager leur pratique concrète du développement durable »* arappelé Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

**Les perspectives dans les mois à venir**

Suite à l’organisation d’une table-ronde à laquelle ont été conviés des experts régionaux, la Région a décidé de compléter ses actions en matière de développement durable par 5 chantiers :

**1/ Un examen de l’ensemble des politiques régionales pour vérifier si elles sont « DD compatibles » et leur donner, le cas échéant, une dimension durable.**

**2/ La création d’un GIEC normand** qui sera chargé de faire le point sur les impacts du changement climatique en Normandie. Les conclusions de ce GIEC inspireront les révisions des politiques régionales. Stéphane Costa (Professeur de Géographie à l’Université de Caen –Normandie et Président du Conseil Scientifique de la stratégie nationale de gestion du trait de côte) et Benoît Laignel (Professeur de géologie à l’Université de Rouen – Normandie et Membre-Expert de l’IPCC/GIEC) co-dirigeront ce GIEC normand.

**3/ Identifier un symbole, un marqueur de la biodiversité normande, à valeur pédagogique pour les Normands et d’attractivité pour la région.**

La Région a choisi, avec les experts, d’identifier la haie comme marqueur de la Normandie. Cela nécessite toutefois une vraie ambition et des actions fortes et coordonnées de la part des divers acteurs. Un travail est actuellement en cours pour élaborer un plan d’actions commun aux différents acteurs, en lien avec les futurs financements européens et avec les futurs critères de la PAC.

**4/ Renforcer les actions de sensibilisation au développement durable**, notamment grâce à **la création un réseau d’ambassadeurs** en Normandie. Toutes les structures d’éducation au développement durable seront, par ailleurs, conviés à **une réunion, le 28 novembre à Caen, en vue de bâtir un plan d’actions en 2020.**

**5/ La création d’un fond Normandie Carbone, qui sera notamment alimenté par un mécanisme de valorisation collective des Certificats d’Economies d’Energies (CEE).** Ce fond permettra de financer de nouveaux projets en la matière, générant eux-mêmes des CEE.

En outre, dans le cadre de l’acte III de la décentralisation, les Régions se positionnent pour donner davantage d’ampleur aux politiques énergétiques, en demandant à l’Etat le transfert de ces compétences dans l’optique de simplifier leur déploiement (par exemple, l’économie circulaire).

**Une politique régionale qui s’articule autour de 6 priorités**

Pour mémoire, dans le cadre de sa politique de développement durable, la Région s’est fixé 6 priorités :

**1- Accroître de manière significative la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique**

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévoit **à l’horizon 2030, une part de 32 % d’énergies renouvelables dans la consommation globale d’énergie du territoire normand.** Dans cet objectif, la Région consacre plus de **2 millions d’euros par an** au développement de projets de production d’énergies renouvelables et **44,8 millions de fonds européens** sur la période 2014-2020.

La Région a notamment engagé les actions suivantes :

* **le Plan Normandie Hydrogène**  qui prévoit 46 actions à engager d’ici 2 à 5 ans avec une enveloppe régionale de **15 millions d’euros**.

Parmi les actions déjà en cours :

* le **Programme EAS-HyMob** et l’installation d’ici fin 2019 de 9 stations de recharge pour les véhicules hydrogène dans toute la Normandie. Au total, la Région consacre une enveloppe de **4,8 millions d’euros** à ce programme.
* la **construction du premier bateau de pêche propulsé à hydrogène**
* la **création de la Joint-Venture Normandie Hydroliennes** avec l’entreprise privée Atlantis, afin d’exploiter le courant du Raz Blanchard d’ici 2024 ;
* **le soutien au développement de la filière bois-énergie** : plus de 1,1 million d’euros depuis 2017. La Normandie est la 3ème région de France pour l’usage de la chaleur renouvelable issue du bois-énergie ;
* **le soutien à** **l’installation de panneaux solaires photovoltaïques :** 150 bénéficiaires depuis 2017 pour un montant de 3,8 millions d’euros ;
* le **dispositif « Territoires 100 % Energies Renouvelables »** : 10 territoires ont été soutenus en 2018 à hauteur de 20 000 euros chacun. Un nouvel appel à manifestation d’intérêt (AMI) a été lancé en 2019 pour sélectionner5 nouveaux territoires en 2020;
* **le Plan Méthanisation Normandie :** plus de 18  millions d’euros mobilisésdepuis le lancement du plan pour accompagner l’émergence et la réalisation des projets de méthanisation. A ce jour, **plus de 90 méthaniseurs sont en fonctionnement en Normandie contre 60 début 2018**;
* **des investissements importants pour l’éolien en mer**: LM Wind Power à Cherbourg, usine de pales Siemens-Gamesa au Havre, travaux d’infrastructures à Cherbourg ;
* **le soutien au développement d’une mobilité durable :** expérimentations de bus électrique, soutien au projet Rouen Normandy Autonomous Lab, soutien à l’acquisition de près de 1 000 véhicules électriques et de bornes de recharge depuis 2017 pour un montant de 2,3 millions d’euros, financement des voies vertes, aides à l’acquisition de vélos électriques pour les entreprises et les collectivités…

**2 - Favoriser la performance énergétique des bâtiments**

A travers le **Plan Normandie Bâtiments Durables, la Région mobilise 100 millions d’euros sur la période 2016-2021** pour soutenir la rénovation ou la construction de bâtiments performants énergétiquement. **13 667 logements** ont d’ores et déjà été construits ou rénovés grâce aux aides régionales. **5 587 chèques éco-énergie** **pour un montant total de 12,59 millions d’euros** ont, par ailleurs, été attribués par la Région à des propriétaires de maisons individuelles pour améliorer leur logement sur le plan énergétique.

**3 - Encourager le développement de l’économie circulaire**

La Région souhaite encourager le développement de nouveaux modes de production et de consommation pour réduire les déchets tout en créant de la valeur ajoutée et des emplois. Dans cet objectif, la Région a notamment lancé :

* la monnaie régionale **« Le RolloN »**. A ce jour, **320 commerçants et artisans ont rejoint le réseau du RolloN**.  **3980 particuliers** utilisent la monnaie. Le RolloN est ainsi la **2ème monnaie numérique de France** (en nombre d’adhérents) ;
* **IDEE Action « Réduction et valorisation des déchets »,** un nouveau dispositif pour soutenir les orientations les plus emblématiques du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), voté en octobre 2018 ;
* **neci.normandie.fr, la plate-forme collaborative de tous les acteurs normands de l’économie circulaire (NECI)** – déjà 450 membres inscrits ;
* **les appels à manifestation d’intérêt (AMI) Economie circulaire 2018 et 2019 : 31 lauréats** ont ainsi bénéficié d’un accompagnement technique personnalisé et/ou d’un soutien financier de la part de la Région (1 million d’euros au total) pour le développement de leurs projets.

**4 - Devenir leader de la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel**

La Région contribue à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel normand à travers notamment :

* **la création de l’Agence normande de la biodiversité et du développement durable** au printemps 2019 ;
* **le soutien à une cinquantaine de projets** de préservation et de restauration des milieux et des espèces pour un montant total de **plus de 2 millions d’euros** ;
* l’adoption du **plan d’actions pour la préservation des races patrimoniales normandes** ;
* **le soutien aux 4 Parc Naturels Régionaux** (Normandie-Maine, Marais du Cotentin et du Bessin, Perche et Boucles de la Seine Normande) à hauteur de 8,5 millions d’euros sur la période 2018-2020.

**5- Garantir la qualité des eaux des milieux aquatiques**

A travers la stratégie régionale « Normandie Terre-Mer », la Région entend garantir la qualité de ses 26 000 km de cours d’eau et de ses 600 km de façade maritime :

* **Réalisation de travaux de restauration** ;
* **Projet territorial de la basse vallée de la Sâane** pour restaurer la continuité du fleuve ;
* **Dispositif « Notre littoral pour demain »** pour accompagner les collectivités littorales. Au total, 9 EPCI sont concernés, répartis en trois groupes littoraux : le littoral de Granville au Cap de Flamanville, la côte entre St Vaast la Hougue et la Baie des Veys et la côte entre Courseulles-sur-Mer et Villers-sur-Mer ;
* **Organisation d’une conférence annuelle des élus du littoral normand** ;
* **Création du Réseau d’observation du littoral**, avec la Région Hauts de France, le Conservatoire du littoral et l’Etat.

**6- Sensibiliser les Normands aux enjeux écologiques, soutenir les expérimentations et actions exemplaires**

En plus d’organiser tous les ans les Rencontres normandes du développement durable, **la Région soutient chaque année plus de 45 structures régionales de l’éducation au développement durable**.

La Région accompagne aussi les lycées normands dans leur démarche de développement durable à travers le **Plan « Je mange normand dans mon lycée »** qui vise l’approvisionnement en produits locaux des restaurations scolaires à hauteur de 80 % d’ici 2021mais aussi à travers **le « Plan lycée durable »**. **54 établissements ont été labélisés « lycées durables »** et **41 établissements ont bénéficié de près de 300 000 d’aides régionales** pour mener à bien des projets (installation de ruches, de potagers, d’arceaux à vélo, de composteurs, mise en place de programmes de sensibilisation au développement durable…). Désormais, **75 % des lycées normands effectuent le tri de leurs déchets** et près **de 50 % d’entre eux ont installé des ruches**.

Enfin, la Région encourage le développement d’une agriculture durable à travers :

* **les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et Agriculture Biologique : 200 millions d’euros de crédits publics** depuis 2015dont **114 millions d’euros de FEADER et 15 millions d’euros de crédits régionaux ;**
* **le plan expérimental « Glyphosate Normandie 2021 ».** Un appel à candidatures a été lancé, en mai dernier, auprès des exploitants agricoles qui souhaitent expérimenter des alternatives à l’usage des herbicides à base de glyphosate. **475 000 euros seront mobilisés par la Région sur deux ans**.

*(\*) Cette année, les Rencontres normandes du développement durable sont une étape du Tour de France des Objectifs du Développement Durable, dispositif mis en place par le Comité 21.*

Contact presse :

Charlotte Chanteloup - Tel : 02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68  - charlotte.chanteloup@normandie.fr